

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Joliette tenue le jeudi 26 septembre 2019 à 9 h au lieu habituel des rencontres, 632, rue De Lanaudière à Joliette, à laquelle étaient présents :

Monsieur Alain Beaudry, maire de Joliette, Monsieur Robert Bibeau, maire de Saint-Charles-Borromée et Madame Céline Geoffroy, mairesse de Notre-Dame-de-Lourdes formant quorum sous la présidence de Monsieur Alain Bellemare, préfet et maire de Saint-Paul.

Était également présente, Madame Marie-Josée Casaubon, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant atteint, l'assemblée est ouverte à 9 h.

### **CA085-09-2019 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Céline Geoffroy, appuyée par M. Robert Bibeau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant en y ajoutant 5 points au 7. Divers : 7.1 Poste de secrétaire-réceptionniste, 7.2 Inscription de la directrice générale au colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), 7.3 Modification de l'horaire de travail de la coordonnatrice et du coordonnateur GMR, 7.4 Délégation à la Table des préfets de Lanaudière - gestion de l'entente du Conseil des Arts et des lettres du Québec (CALQ), 7.5 Projet de modification au règlement concernant la rémunération des élus.

1. Ouverture de la rencontre
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2019

#### **ADMINISTRATION**

4. Nomination de Mme Monika Fortin à la division transport
5. Nomination de Mme Stéphanie Bolduc à la division transport
6. Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) : appui
7. Divers
8. Questions du public
9. Levée de la rencontre

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE**

**CA086-09-2019 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AOÛT 2019**

Il est proposé par M. Alain Beaudry, appuyé par Mme Céline Geoffroy et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2019 soit adopté tel que présenté.

**CA087-09-2019 4. NOMINATION DE MME MONIKA FORTIN À LA DIVISION TRANSPORT**

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel à la division transport;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler les différents horaires de travail;

CONSIDÉRANT l'affichage à l'interne.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Céline Geoffroy, appuyée par M. Alain Beaudry et unanimement résolu :

1. De procéder à la nomination de Madame Monika Fortin à titre de préposée au service à la clientèle, poste régulier, temps plein, classe 1, selon l'équité, échelon 2 et ce, à compter du 22 septembre 2019.
2. De transmettre copie de la présente résolution au service de la comptabilité, à Mme Monika Fortin et au syndicat SCFP - local 5215.

**CA088-09-2019 5. NOMINATION DE MME STÉPHANIE BOLDUC À LA DIVISION TRANSPORT**

CONSIDÉRANT QUE le mouvement de personnel à la division transport;

CONSIDÉRANT QUE la nécessité de combler les différents horaires de travail;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage à l'interne.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Bibeau, appuyé par M. Alain Beaudry et unanimement résolu :

1. De procéder à la nomination de madame Stéphanie Bolduc à titre de préposée au service à la clientèle, poste régulier, temps plein, classe 1, selon l'équité, échelon 1 et ce, à compter du 22 septembre 2019.
2. De transmettre copie de la présente résolution au service de la comptabilité, à Mme Stéphanie Bolduc et au syndicat SCFP - local 5215.

## **6. CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DE LANAUDIÈRE (CDBL) : APPUI**

La direction générale dépose une lettre qui a été acheminée au CDBL confirmant l'appui de la MRC relativement au projet « *Recrutement d'une ressource dédiée à la mise en œuvre des PDZA par des actions communes via une démarche concertée* ».

## **7. DIVERS**

Cinq points sont ajoutés.

### **CA089-09-2019 7.1 POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE**

CONSIDÉRANT la période d'essai au poste de secrétaire-réceptionniste occupé par Mme Audrey Boyer-Gallipoli depuis le 9 juillet 2019;

CONSIDÉRANT la qualité des travaux rendus et l'excellente collaboration de Mme Boyer-Gallipoli;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction générale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Céline Geoffroy, appuyée par M. Robert Bibeau et unanimement résolu :

1. De procéder à l'attribution du poste de secrétaire réceptionniste à Mme Audrey Boyer-Gallipoli.
2. De fixer ses conditions salariales selon la classe 4, échelon 1, en date du 9 juillet 2019.
3. De transmettre copie de la présente résolution au service de la comptabilité, à Mme Audrey Boyer-Gallipoli et au syndicat SFCP – local 5215.

### **CA090-09-2019 7.2 INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette est membre de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ);

CONSIDÉRANT QU' un colloque automnal se tiendra du 23 au 25 octobre 2019 à Bécancour;

CONSIDÉRANT la disponibilité et l'intérêt de la directrice générale d'assister à ce colloque;

CONSIDÉRANT la pertinence des contenus offerts dans le cadre de ce colloque en lien avec les responsabilités et les tâches de direction.

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Bibeau, appuyé par M. Alain Beaudry et unanimentement résolu :

1. D'autoriser la direction générale à participer à ce colloque au montant de 488,64 \$.
2. De transmettre copie de la présente résolution au service de la comptabilité et au dossier de l'employé.

**CA091-09-2019 7.3 MODIFICATION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL DE LA COORDONNATRICE ET DU COORDONNATEUR GMR**

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA066-07-2019 du comité administratif du 2 juillet 2019 ayant comme sujet le retour de congé maternité de Mme Marie-Christine Filteau;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'amender cette résolution par celle-ci en modifiant l'horaire de travail de Mme Filteau et de M. Mario Laquerre, tous deux occupant le poste de coordonnateur à la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE ces ajustements sont en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Céline Geoffroy, appuyée par M. Alain Beaudry et unanimentement résolu :

1. D'ajuster l'horaire de travail de Mme Marie-Christine Filteau à 24 heures par semaine.
2. De modifier les heures de M. Mario Laquerre jusqu'à un maximum de 9 heures par semaine.
3. De transmettre copie de la présente résolution au service de la comptabilité et au syndicat SFCP – local 5215.

**CA092-09-2019 7.4 DÉLÉGATION À LA TABLE DES PRÉFETS DE LANAUDIÈRE - GESTION DE L'ENTENTE DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette, tout comme les autres MRC de la région, est signataire de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de Lanaudière avec le Conseil des arts et des lettres du Québec;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier les articles 5.2.3 et 5.4 de l'entente actuelle afin que la MRC de Joliette puisse déléguer la gestion de ladite entente à la Table des préfets, comme le prévoit les 5 autres MRC de la région, à savoir : MRC de d'Autray, Les Moulins, L'Assomption, Matawinie et Montcalm.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Beaudry, appuyé par Mme Céline Geoffroy et unanimentement résolu :

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE**

1. De procéder à la modification de l'entente de développement sectoriel entre le Conseil des arts et des lettres du Québec et les 6 MRC de la région de sorte que la Table des préfets de Lanaudière puisse se voir confier la gestion de l'Entente par la MRC de Joliette au même titre que les autres MRC.
2. De transmettre copie de cette résolution au Conseil des arts et des lettres du Québec et à la Table des préfets de Lanaudière.

**CA093-09-2019 7.5 PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires a mandaté le comité administratif d'étudier différents scénarios visant à annuler la baisse de rémunération nette subie suite à la décision du gouvernement fédéral d'imposer les allocations de dépenses à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019;

**CONSIDÉRANT QU'** après analyse des scénarios, le comité appuie celui pour lequel la rémunération de base des élus est augmentée de 7.53 % (passant de 9 606.80 \$ à 10 330 \$), calcul basé sur un taux d'imposition moyen de 21 %;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres items de la rémunération contenus dans le règlement (rémunération additionnelle et séance du conseil) ne sont pas touchés par l'imposition du fait que les élus y ayant droit ne reçoivent pas d'allocation de dépenses.

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Mme Céline Geoffroy, appuyée par M. Alain Beaudry et unanimement résolu :

1. Augmenter rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 la rémunération de base de 7.53 %, qui passera de 9 606.80 \$ à 10 330 \$. De ce fait, l'allocation de dépenses passera de 4 803.40 \$ à 5 165 \$.
2. Majorer les autres items de la rémunération contenus dans le règlement 445-2018 (rémunération additionnelle et séance du conseil) selon le taux d'indexation applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 uniquement.
3. Donner un avis de motion pour l'adoption d'un nouveau règlement sur la rémunération des élus entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la prochaine séance du conseil.

**8. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est posée.


**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE**

**CA094-09-2019 9. LEVÉE DE LA RENCONTRE**

Il est proposé par M. Alain Beaudry appuyé par Mme Céline Geoffroy et unanimement résolu que la rencontre soit levée à 11 h.



Alain Bellemare, préfet



Marie-Josée Casaubon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière